CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E83910** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/09/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 388847162

Siret : 388 847 162 00020

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2103783-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4188272504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4188272504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ENTREPRISE DOYEN

48 AVENUE DE PARIS
91670 ANGERVILLE

Téléphone : 01 64 95 20 13 **Fax :** 01 64 95 27 28

Portable : 06 89 69 54 96

Responsabilité légale :
CANGUEIRO MORGADO JOSE ALFREDO CO-GÉRANT / MORGADO GEORGES CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.cloture-doyen.com

E-mail : contact@cloture-doyen.com

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 667 100 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1331	Poteaux et clôtures	15	25/04/2023
4441	Clôtures métalliques	15	25/04/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/04/2026 08:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.